



## CHARTRE DE L'ÉCOLE DE GOLF

Saison 2022 - 2023

Cette chartre précise les droits et devoirs de l'enfant et de leurs parents, elle doit être signée par les parents et par l'élève(s). Elle fait office de règlement intérieur de l'École de Golf d'Évreux.

Je soussigné(e), .....m'engage à respecter les points suivants :

- **Assiduité** : Le joueur se doit d'assister à la totalité des séances. En cas d'impossibilité il se doit de prévenir le Pro ou le Golf avant le début de la séance. Le joueur est tenu de participer aux passages de drapeaux proposés par l'équipe enseignante
- **Comportement** : Le joueur doit avoir un comportement respectueux envers les autres joueurs, envers le Pro, envers l'encadrement, il devra respecter les consignes de sécurité relatives à la pratique du golf, et devra avoir un comportement qui ne nuit pas au bon déroulement des séances.
- **Ponctualité** : Le joueur devra être prêt dès le début du cours. Pour cela, il est recommandé d'être présent au minimum 1/4 d'heure avant le début de la leçon et ne pas partir avant la fin de celle-ci. A la fin de la séance, le joueur est sous la responsabilité des parents.
- **Sportivité** : Ne pas perturber les autres joueurs pendant les séances prévues, pendant la durée totale d'une partie, soit sur le compact ou sur le grand parcours. Les règles de comportement (Étiquette) enseignées pendant les cours devront être respectées à tout moment.
- **Respect, Tenue, Matériel** : Le joueur doit respecter l'ensemble des installations à sa disposition. Il doit avoir une tenue correcte, appropriée aux conditions atmosphériques du jour et appropriée à la pratique du golf. Il doit rendre le matériel prêté en bon état et propre (nettoyage des clubs). Les joueurs et joueuses qui disposent d'une tenue de club sont invités à la porter lors des compétitions de club et compétitions officielles extérieures.
- **Propreté** : Ne pas jeter de déchets hors des poubelles.
- **Responsabilité** : Après le cours, si l'enfant n'a pas encore été repris par ses parents ou personne nommément désignée, il doit venir immédiatement à l'accueil du golf afin de contacter ses parents ou une autre personne responsable. Il est formellement interdit à l'élève de quitter l'enceinte du golf tant qu'un parent ou personne nommément désignée ne s'est pas présenté pour venir le chercher.

**Le respect de ces règles est valable sur tous les golfs, que ce soit à Évreux ou dans un autre golf. Le joueur se doit de véhiculer une image positive de l'Académie Juniors de Golf d'Évreux.**

*L'équipe d'encadrement de l'École de Golf d'Évreux, se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente chartre.*

Signature des Parents

Signature de l'enfant(s)